

## Compte-rendu du CTL du 13 janvier 2022

### Ordre du jour

- 1 - Présentation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)2021 et du Programme Annuel de Prévention (PAP) 2022 (pour information)
- 2 - Présentation du fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents (pour information)
- 3 - Déploiement du projet "Voxusagers" à la DGFIP (pour information)
- 4 - Ponts naturels en 2022 (pour avis)
- 5 - Evolution des emplois en 2022 au sein de la DGFIP du Morbihan (pour avis)
- 6 - Questions diverses

-----

**Ce jeudi 13 janvier 2022, s'est tenu en 2eme convocation le CTL prévu initialement le 6 janvier.**

**Suite à la recrudescence du Covid et malgré notre insistance, la réunion s'est tenue en visioconférence.**

**Seules FO-DGFIP 56 et la CFDT Finances publiques ont participé à la réunion au titre des représentants du personnel.**

**Ce CTL que l'on qualifie souvent de « CTL emploi » fait très souvent l'objet d'un double boycott de la part des organisations syndicales. Il est vrai qu'il est difficile de cautionner par notre participation les suppressions d'emplois successives qui impactent la DGFIP depuis des années.**

**Néanmoins, l'actualité de ce début d'année 2022, tant par la crise Covid que par les nombreuses opérations de restructuration touchant de nombreux services, nous imposait de remplir le mandat pour lequel nos collègues nous ont élus et pour une fois ne pas laisser la chaise vide. D'ailleurs nous avons pu exprimer notre mécontentement, à travers le boycott de la 1ere convocation et en tenant une conférence de presse le jeudi 6 janvier.**

**La participation a cette réunion nous a donc permis d'aborder en plus des points à l'ordre du jour de nombreuses questions diverses de plein actualité.**

### **1 - Présentation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)2021 et du Programme Annuel de Prévention (PAP) 2022 (pour information)**

La direction a fait la présentation du Programme annuel de prévention, document qui avait déjà fait l'objet d'une validation préalable dans un précédent CHS CT. Les représentants du personnel ont formulé un avis favorable le 7 oct 2021, relevant les « bonnes intentions » engagées par la Direction. Cependant, les OS ont également déploré le manque de moyens constants alloués au CHS CT, le fait que les risques psycho-sociaux ne soient traités que partiellement.

Beaucoup de sujets sont la résultante d'un manque chronique de personnel, dus à une organisation pathologique du travail qui se résume à la gestion de la pénurie, et à la mise en place de restructurations à marche forcée contre l'avis des agents et des OS.

**FO-DGFIP 56 dans cette période compliquée de début d'année 2022, tient cependant à souligner et remercier le fort engagement des collègues de la CID et de la Division BIL.**

**Nous avons également soulevé le décalage important entre le document de travail et la réalité générée par les restructurations qui mettent une pagaille sans nom dans les services concernés.**

**Malheureusement, les solutions ne seront apportées que trop tardivement, une fois que les collègues auront vécu et supporté pendant de longues semaines des conditions de travail dégradées, cela n'est pas acceptable !**

**Pour FO-DGFIP 56, la problématique doit être envisagée en amont, avec l'appui des plans de réinstallation et en considérant, les locaux, les surfaces, les mobiliers plus ou moins adaptés ... ce qui est rarement fait !**



## 2 - Présentation du fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents (pour information)

La direction, nous a présenté le dispositif du fonds d'amélioration du cadre de vie des agents résultant d'un accord entre la Direction générale et les organisations syndicales nationales. Le montant global s'élève à 10 millions d'euros et la dotation du Morbihan à 91 925 €.

Une note départementale à l'attention de tous les personnels est venue préciser le dispositif et le protocole mis en place pour la DDFIP 56.

Le dispositif permet de financer des actions visant à améliorer le cadre de vie des agents sur les items suivants : amélioration du cadre de vie, promotion de la démarche éco-responsable, sensibilisation aux innovations, développement de la responsabilité sociale.

Un animateur-référent sur chaque site sera chargé d'engager une réflexion avec les agents sur les différents sujets, puis du recensement des différents projets qui seront ensuite remontés à la direction pour une expertise de faisabilité par la Division BIL. Dans un 2 eme temps, un groupe de travail réunissant Direction et OS sera chargé de consolider les projets et de dresser la liste pour la DDFIP du Morbihan.

Le délais initialement prévu pour la remontée des projets, ce qui paraît tout à fait inapproprié dans cette période de restructuration, doublée d'une période Covid très compliquée à gérer.

**FO-DGFIP 56 a demandé un report de la date butoir de remontée des projets, cette demande a d'ailleurs été relayée au niveau national.**

**FO-DGFIP 56 a également demandé des délais adaptés pour les sites qui subissent de fortes restructurations tels Pontivy ou Ploermel. Les agents de ces sites sont en plein déménagement, en stage ou en télétravail et leurs priorités vont pour l'essentiel à leur installation. Difficile dans ces conditions de réunir un collectif de collègues pour engager des réflexions.**



## 3 - Déploiement du projet "Voxusagers" à la DGFIP (pour information)

Nouvelle usine à gaz imaginée dans des bureaux loin du terrain et de la réalité, Voxusagers vise à permettre aux usagers de raconter des « histoires », sur leurs rapports avec nos services. A charge ensuite pour chaque service mis en cause concerné de répondre en apportant une réponse susceptible d'améliorer l'expérience usagers.

Contrairement à une réclamation classique, tout est étalé sur internet et consultable par tout le monde.

La consultation des histoires et des réponses dans les départements expérimentateurs montre que ce dispositif ne fait émerger que des récits négatifs et ne peut qu'aboutir à dégrader l'image de notre administration. On découvre, entre autres, que notre administration s'acharnerait sans raison sur les comptes bancaires de certains contribuables, on y trouve la confirmation que nous sommes presque injoignables et que des contribuables se sentent désemparés, etc.

Les « réponses » apportées n'offrent pas de solution, ni ne rétablissent la vérité lorsque nos services sont calomniés puisqu'elles consistent bien souvent en un copié/collé qui ne peut que énerver plus encore les usagers mécontents : « Merci d'avoir partagé votre expérience sur Service Public +. Votre témoignage nous sera utile pour nous améliorer. En raison d'un déploiement progressif dans nos services, nous ne sommes pas encore en mesure de vous apporter une réponse personnalisée ». Outre l'ajout d'un énième canal de transmission de l'information qui va induire un coût de gestion pour nos services, Voxusagers

ne va faire qu'énerver un peu plus des agents qui ont déjà le moral dans les chaussettes, le tout en place publique et sur le mode de l'auto-critique.

A l'ère de la transparence totale, les « histoires » des agents (insultes, agressions au guichet) ne font pas l'objet d'une exposition nationale, bien au contraire. Au mieux, il y a rédaction d'une fiche de signalement (lorsque les collègues ne se sont pas résignés à encaisser en silence), qui est ou non présentée dans le cadre du CHS-CT.

**Ne dit-on pas que lorsqu'on veut tuer son chien on prétend qu'il a la rage ? Pour FO-DGFIP 56, on est en droit de se poser la question, au vu des déclarations publiques peu amènes sur les fonctionnaires, trop nombreux, jamais assez efficaces, Voxusagers ne serait-il pas avant tout un levier pour continuer à supprimer des emplois, au travers de réformes qui aboutissent globalement à accentuer les problèmes qu'elles prétendent résoudre.**

#### 4 - Ponts naturels en 2022 (pour avis)

La direction a proposé 3 dates pour les ponts naturels 2022 : le vendredi 27 mai, le vendredi 15 juillet, le lundi 31 octobre.

Ces propositions étaient soumises au vote des organisations syndicales.

**Vote : Pour à l'unanimité**

#### 5 - Evolution des emplois en 2022 au sein de la DDFIP du Morbihan (pour avis)

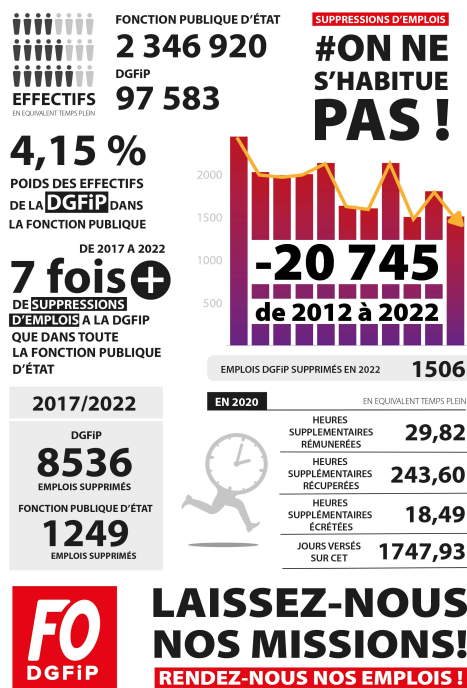
Le chiffre de 1600 suppressions d'emplois a été confirmé lors du dernier comité technique de réseau le 7 décembre dernier. Pour FO-DGFIP 56, cette nouvelle saignée est insupportable pour les agents et lourde de conséquence pour l'exercice quotidien des missions.

En séance, FO-DGFIP 56 a d'ailleurs à nouveau alerté sur les situations très concrètes et très préoccupantes de plusieurs services départementaux impactés par des restructurations récentes ou en cours et dont les effectifs en place ont de grandes difficultés pour résorber les charges de travail...

En réponse, la Direction réfugiée des correctifs incompréhensibles annonce la suppression de 13 emplois au titre de 2022 sur les services départementaux.

On aurait pu espérer que les nouveaux services restructurés au 1<sup>er</sup> janvier soient au moins dotés en redéploiement de quelques emplois supplémentaires, il en est rien, au mieux doit-on s'estimer heureux de ne pas avoir subi de suppression.

Ainsi les années se suivent et se ressemblent, le rouleau compresseur des suppressions d'emplois est plus que jamais en marche...



**Vote : Contre à l'unanimité**

#### 6 - Questions diverses

**1) télétravail** : très grande incompréhension des collègues vis-à-vis des nouvelles instructions relatives aux modalités d'organisation du télétravail suite à la vague Omicron. De nombreux refus de télétravail avec jours supplémentaires nous sont remontés, sans raison valable, et pour des services qui ne sont pas en difficulté ou dits sensibles.

Rappelons que l'on est dans une période très particulière qui nous demande à tous de faire un effort et de suivre les directives préconisées et non de laisser la liberté aux chefs de service mais aussi aux collègues de rester dans les quotas actuels.

La direction est complètement en phase avec FO-DGFIP 56 sur ce sujet, c'est assez rare pour le souligner, d'où le récent message du Directeur à l'ensemble du réseau.

La Direction rappelle que si des collègues rencontrent des difficultés pour leur demande de télétravail, ils peuvent saisir les représentants des personnels et le service RH.

Les chiffres de personnels en télétravail dans le Morbihan soit 34 % sont très en dessous la moyenne nationale: 47 %

**2) remise en cause des règles de télétravail établies en septembre 2021 :** de nombreuses remises en cause des conventions de télétravail établies depuis le 1<sup>er</sup> septembre ont été constatées dans plusieurs services. Nous avons tenu à rappeler que le dispositif ne peut subir qu'à titre exceptionnel la remise en cause des plannings demandés par les agents.

**3) Ambiance au SGC de Pontivy :** suite au changement d'affectation de la cheffe de poste de Pontivy, la sérénité semble être revenue dans ce service, même si la charge de travail n'a pas diminué pour autant !

La direction ne souhaite pas trop s'étendre sur le sujet et précise que 2 visites ont été effectuées depuis le 1<sup>er</sup> janvier : la 1<sup>ere</sup> avec l'encadrement du poste, la 2<sup>eme</sup> sur le volet métier avec l'encadrement + les CDL

**4) réinstallation des services restructurés : Où en est-on ?** Selon la Division BIL, toujours au milieu du gué !

Il reste pas mal de choses à faire, et encore pas mal de temps pour les services retrouvent un rythme normal. Certains aménagements pourront être revus à la demande des agents s'ils ne conviennent pas.

**SUPPRESSIONS D'EMPLOIS**

**#ON NE S'HABITUE PAS!**

**-1506 EMPLOIS EN 2022**

**20 745 EMPLOIS SUPPRIMÉS DEPUIS 2012**

**FO DGFIP**

**LAISSEZ-NOUS NOS MISSIONS**

**RENDEZ-NOUS NOS EMPLOIS**

Vos représentants **FO DGFIP 56**: Patrick Ravache et Véronique Hubert

<b>BULLETIN D'ADHESION</b> 	NOM : .....	PRÉNOM : .....
	N° DGI ou N° AGORA : .....	ADRESSE MÊL : .....
	GRADE : .....	QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : .....
	AFFECTATION : .....	
	déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)	
	Fait à .....	le .....
		(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu